

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 janvier 2020

Le 15 janvier 2020, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à 19H30 dans la salle des réunions de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 et L 2122.8 du Code général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 08 janvier 2020

Etaient présents :

M. Michel EPRINCHARD, Maire,
Mme Marie Joseph RIVAUD, M. Hervé ARDOUIN, adjoints,
Mme Andrée BERNARD, Mme Marie-Hélène PROU, Mme Catherine LAMOTHE, Mme Sabrina RINALDI,
M. Mathieu HÉRISSÉ, M. Philippe CLISSON, Conseillers municipaux.

Etaient excusés :

Mme Anna-Maria SALLES (pouvoir à Catherine LAMOTHE)
Mme Isabelle BOUCHEREAU (pouvoir à Hervé ARDOUIN)
Mme Lise BAILLY (pouvoir à Michel EPRINCHARD)

Etaient absents :

M. Jean Luc BERNET
M. Patrice PORCHERON

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Nombre de Conseillers présents : 09 Nombre de Conseillers votants : 12

Secrétaire de séance : Mme Marie Joseph RIVAUD

Approbation à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal présents et représentés du Compte rendu de la séance du 17 décembre 2019.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour les deux points supplémentaires suivants :

- Organisation des 12 h de la mobylette.
- Vacances de neige par la maison de jeunes.

A l'unanimité les membres du Conseil Municipal présents et représentés acceptent lesdits points complémentaires.

***PREALABLEMENT A LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
CERTAINS MEMBRES DE L'ASSOCIATION « ECEMER »
présentent leurs projets***

Dans le but de créer un lien intergénérationnel de conscience citoyenne sur l'écologie et de la transmission du savoir, les membres de l'association Sauzéenne « ECEMER » exposent aux membres du Conseil Municipal, qu'ils envisagent divers projets : un jardin partagé, un atelier de réparations, un lieu de vie, ils demandent la mise à disposition de certains biens immobiliers communaux. Leur projet sera présenté d'ici la fin janvier au département, dans le cadre d'un appel à projet, qui, s'il est retenu leur permettrait d'obtenir une subvention de 80% de leur investissement.

Après le départ des membres de l'association, les conseillers présents et représentés se sont exprimés sur l'exposé qui

leur a été présenté et autorisent Monsieur EPRINCHARD à délivrer une attestation d'engagement et de soutien, précisant que la Commune mettra à disposition de l'association :

- le jardin-verger et l'ancien temple (pour y déposer uniquement du petit matériel), situés route de Ruffec
- Les immeubles situés place de la Mairie (ancien office du tourisme et anciens locaux de la SEP).

Il est ensuite, exposé par Monsieur EPRINCHARD, les sujets suivants ; objet du Conseil Municipal du jour :

I – MODIFICATION DU PLU DE LIMALONGES

A la demande de la Communauté de Communes de Mellois en Poitou, M. EPRINCHARD informe les membres du Conseil que la commune de Limalonges doit modifier son Plan Local d'Urbanisme, en effectuant des révisions allégées 2 et 3 de la modification n°1 du PLU ainsi que la modification du périmètre de la ZAC des Maisons Banches.

A l'unanimité les Conseillers donnent leur accord à ces modifications.

II – INFORMATION SUR LE RAPPORT DES NUISANCES SONORES LIEES AU PASSAGE LGV

Monsieur EPRINCHARD porte à connaissance des membres du Conseil le compte rendu du rapport définitif relatif aux nuisances sonores liées au passage de la ligne à grande vitesse sur notre commune faisant suite à une réunion en Préfecture de NIORT le 10 juillet 2019.

Il résulte de ce rapport qu'uniquement deux habitations sont concernées sur notre Commune :

- l'une au village du Puy de Bourin exposée à des LAmax supérieurs à 85 décibels.
- L'autre au village de la Jarrige exposée à des LAmax compris entre 80 et 85 décibels.

Une concertation Etat/Région est prévue pour création d'un fond de financement.

Puis une concertation entre Liséa et SNCF pour établir la liste des habitations éligibles.

Préalablement une proposition de travaux devrait cibler particulièrement la banlieue Bordelaise.

–

III – INFORMATION CONCERNANT L'ACCESSIBILITE AU COLLEGE

M. EPRINCHARD donne connaissance du courrier reçu du Président du Conseil Départemental, concernant l'alimentation électrique des feux, et fait le point sur les travaux. La voirie est terminée, le passage piétons est exécuté, la fin des travaux est prévue pour le 21 janvier 2020.

IV - MAISON FRANCE SERVICES CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

L'ensemble des membres du Conseil Municipal autorise M. EPRINCHARD à signer avec M. Le Président de la Communauté de Communes MELLOIS EN POITOU, une convention de mise à disposition des 4 bureaux et sanitaires situés au 1er étage de l'espace « SALCIDO » en précisant les points suivants :

- La gratuité des locaux.
- La facturation des consommations d'eau, d'électricité, assainissement, chauffage et 50% des frais de facturation des charges d'entretien de l'ascenseur.
- La création d'un fonds de concours en cas de travaux.

LA MAISON FRANCE SERVICES sera ouverte au public le mardi de 09h30 à 12h30
le mercredi de 14h00 à 16h30
le jeudi de 09h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h 00
le vendredi de 09h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h 00
le samedi de 09h30 à 12h30.

V - POINT SUR UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Monsieur EPRINCHARD fait le point sur le contrat d'apprentissage d'une élève en BTS, passé fin 2019 avec le CFA académique, celui-ci se terminera le 30 juin 2020.

VI – GROUPEMENT DE COMMANDE DE DEFIBRILLATEURS

Monsieur le Maire informe que 17 communes ont adhéré à une commande groupée pour l'achat de 21 défibrillateurs. Ceux-ci seront livrés vers le 15 janvier 2020.

POINTS SUPPLEMENTAIRES

1ent – Manifestation des 12H de la mobylette

Pour cette manifestation du 30 mai 2020 (jour de mise en place) et 31 mai 2020 (jour de la manifestation) il a été demandé par le responsable de l'association :

- Un arrêté d'interdiction de circuler dans le bourg de Sauzé le 31 mai 2020.
- La mise en place de déviations.
- La remise en service des sanitaires « place de la chaume », ainsi qu'un prêt de matériel.

Ces demandes sont acceptées par l'ensemble du Conseil qui demande qu'une signalisation des commerces soit fléchée.

2ent – Vacances à la neige organisées par le service Enfance/Jeunesse de la Communauté de Communes

Les élus décident, à l'exception d'une voix, d'accorder à chaque enfant Sauzéen une aide de 100€ sur le coût du séjour choisi, soit :

- 1 – Un séjour de ski du 24 au 28 février 2020 au Mont Dore.
- 2 – Un séjour de ski du 02 mars au 06 mars 2020 à Super Lioran.
- 3 – Un séjour découverte montagne du 02 au 06 mars 2020.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1ent – TRAVAUX D'ACCESSIBILITE aux mécanismes des horloges de l'église et de la Tour.

L'accessibilité à ces horloges est devenue très dangereuse, après contrôle et renfort provisoire d'une poutre cassée dans l'église, il a été demandé un devis, d'un commun accord l'ensemble du Conseil accepte :

- Le devis s'élevant à la somme de 1.732,80 € effectué par M. RICHARD, menuisier.

2ent – DEMANDE de Mme Delphine CASTANEDA

Le Conseil accepte de recevoir lors du Conseil Municipal de Février 2020, Madame CASTANEDA qui présentera le bilan d'activités 2019 de la médiathèque ainsi que le budget 2020.

3ent – COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU

M.EPRINCHARD informe le Conseil Municipal qu'il est convoqué à une réunion de travail concernant un projet de travaux de mise aux normes de la station d'épuration et de son réseau unitaire. Après discussion, les élus autorisent M. Eprincharde à faire part des propositions débattues en conseil sur le sujet et lui demandent un compte rendu de la réunion lors du prochain conseil Municipal.

4ent –FOYER RESIDENCE AUTONOMIE

M. EPRINCHARD informe les conseillers du changement de Direction au 1er février prochain et expose la situation actuelle de l'établissement.

5ent – LOCAL SDF

M. EPRINCHARD informe les membres du Conseil que les travaux de réfection de toiture de cet immeuble sont en cours.

Prochaines réunions des adjoints et du Conseil Municipal

La prochaine réunion d'adjoints au 18 février 2020

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 25 février 2020

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est close à 21H 45